

trois modèles pour les déferer à un comité conjoint de la Chambre des communes et du Sénat, avec l'espoir de voir se réaliser un certain accord. Le procédé aurait empêché le choix d'un drapeau de devenir une question où jouent les considérations de parti ou d'être résolu par la dynamique politique. Normalement, quand un gouvernement est majoritaire, les députés ministériels peuvent prendre une décision de cette nature, mais le présent gouvernement est un gouvernement minoritaire et, sans aucun doute, il aurait été sensé, en l'occurrence, de tenter d'obtenir l'accord de tous les partis.

Le gouvernement a encore ajouté à la confusion en groupant dans un même projet de résolution la question d'un drapeau national distinctif et celle de la conservation de l'Union Jack comme symbole de nos rapports avec le Commonwealth et de notre attachement à la Couronne. Monsieur l'Orateur, je crois que nous vous sommes tous redevables d'avoir séparé les deux questions. A mon avis, chaque député aura ainsi la chance de se prononcer carrément sur chaque question, sans qu'il y ait possibilité d'équivoque ou de fausse représentation.

Le parti conservateur a dit que nous devrions soumettre la question aux Canadiens au moyen d'un plébiscite. Je prends la liberté d'avouer que, tant qu'il s'agissait d'un débat théorique, j'aurais envisagé ce concept avec beaucoup de sympathie. Mais maintenant, monsieur l'Orateur, il me semble que le moment d'un plébiscite est depuis longtemps passé. L'opinion, au Canada, se groupe autour de deux modèles de drapeaux, le pavillon rouge et un dessin comportant des feuilles d'érable; mais nous ne rendrions pas, à mon avis, un grand service au Canada en faisant de cette question l'objet d'un plébiscite d'envergure nationale. Il s'agirait, en réalité, d'élections générales en miniature et, comme l'aurait dit lui-même le très honorable chef de l'opposition, lors d'entrevues radiodiffusées et télévisées mercredi dernier: «Annoncer des élections pour décider d'une question comme celle-ci diviserait le pays comme rien encore ne l'a fait jusqu'ici».

A mon avis, tous les arguments contre des élections motivées par un problème de nature aussi émotive s'appliqueraient aussi, au point où nous en sommes, à un référendum. Qui-conque a été témoin de la manifestation sur la colline du Parlement, où les partisans du pavillon rouge et ceux du drapeau aux feuilles d'érable se confrontaient, rangés des deux côtés d'une chaussée de ciment, et a entendu les remarques faites alors, se rendra compte que cet état de choses se répéterait sous une forme plus intense dans des milliers de collectivités d'un bout à l'autre du pays, et il me

[M. Douglas.]

semble que nous ne ferions, en recourant, en ce moment, à un référendum, qu'enflammer les passions et fomentera la dissension nationale, sans pour cela rendre de grands services à la population canadienne. En réalité, monsieur l'Orateur, je doute maintenant qu'un pareil plébiscite puisse régler quoi que ce soit. Il ne prouverait que la façon de penser de la population dans certaines localités. Mais je doute que ce soit là l'expression de l'opinion nationale. Et, en dernière analyse, le Parlement lui-même aurait encore à régler la question. J'estime donc que le Parlement a le devoir de traiter dès maintenant de la question.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: J'aurais préféré que cette question, comme je l'ai déjà dit, soit différée jusqu'à ce qu'on aborde d'autres problèmes plus importants qui figurent au *Feuilleton*. Mais, maintenant que le gouvernement a précipité les choses à la Chambre des communes, j'estime que le Parlement doit accepter sa responsabilité; le Parlement doit prendre une décision au sujet du drapeau national qu'adoptera le pays. Voilà notre devoir, notre tâche, et j'estime que nous ne pouvons ni nous esquivier, ni l'éviter, ni la passer à d'autres.

Monsieur l'Orateur, je voudrais parler en troisième lieu du dessin du drapeau. Je suis très sympathique à ceux qui préconisent le choix du pavillon rouge, un peu modifié, comme drapeau national du Canada. Comme je suis né en Écosse et que je suis profondément attaché aux traditions et aux institutions britanniques, j'aimerais beaucoup, quant à moi, un drapeau où figureraient l'Union Jack dans un coin et la fleur de lis dans un autre; cet emblème serait un hommage aux deux grandes races fondatrices qui se sont associées au sein de la Confédération. Mais, monsieur l'Orateur, dans le choix d'un drapeau, on ne doit pas tenir compte de mes préférences personnelles ni de celles de personne d'autre. Nous essayons de choisir un drapeau qui représentera la population canadienne dans son ensemble. Nous ne choisissons pas un drapeau seulement pour la génération actuelle. Nous tâchons de choisir un dessin de drapeau qui aura une signification pour notre génération et pour toutes les autres générations de Canadiens qui nous suivront.

Nous devons reconnaître, à mon avis, que le modèle comportant la feuille d'érable a les meilleures chances d'y arriver.

Nous ne devons pas oublier que plus de 5 millions de Canadiens ne sont ni d'origine anglaise, ni d'origine française. Pour eux,